

FAQ Moneko pour les professionnels du réseau

Quelles démarches dois-je effectuer pour pouvoir utiliser Moneko ?

Pour rejoindre le réseau :

1. Je m'inscris sur la plateforme Moneko en quelques minutes depuis le site internet moneko.org (Prévoir une pièce d'identité et un IBAN).
2. Je télécharge et remplis le [dossier d'agrément professionnel de Moneko](#). Je le renvoie scanné par email (contact@moneko.org) ou par voie postale au siège de l'association.
3. Une fois mon agrément reçue, j'[adhère à l'association](#) (Le tarif est adapté à ma structure en fonction du nombre de salarié.es. Je retrouve les montants d'adhésion dans le dossier d'agrément ou sur le site)

Pour utiliser une monnaie locale, comme Moneko, l'adhésion à l'association qui la porte (ici MLC44) est nécessaire pour tous les utilisateurs, particuliers comme professionnels, à la fois d'un point de vue juridique mais aussi d'un point de vue pratique. Le choix a été fait d'une grille tarifaire accessible à toutes celles et ceux qui souhaitent intégrer le réseau local et solidaire Moneko. L'association a besoin de ces adhésions pour faire exister et développer le réseau. Si vous en avez la possibilité, vous pouvez verser une adhésion de soutien (tout montant de votre choix supérieur au montant de base).

Dois-je nécessairement me créer un compte Moneko sur le site ?

Oui. L'inscription sur moneko.org est demandée à tout utilisateur et utilisatrice Moneko pour que l'association puisse gérer les adhésions sans s'arracher les cheveux;) Vous êtes libre ensuite d'utiliser ou non la fonction paiement numérique.

Y a-t-il des codes d'accès ?

Oui. Chaque compte Moneko, particulier ou professionnel, est sécurisé avec un identifiant (l'adresse e-mail de référence) et un mot de passe créé lors de l'ouverture du compte.

Quels sont les moyens de paiement disponibles ?

Moneko existe sous deux formats :

- Numérique : utilisation de son compte via le site internet et l'application smartphone.
- Coupons billets sécurisés : 0.50Mk /1Mk /2Mk /5Mk /10Mk /20Mk /44Mk d'une validité permanente.

Pour l'instant Moneko est disponible seulement en format numérique, les nouveaux coupons Moneko sortiront en septembre prochain. D'ici là les coupons Retz'L continuent à circuler.

Le paiement en Moneko me coûte-t-il quelque chose ?

Non. L'utilisation de Moneko, notamment numérique, permet de faire des paiements dématérialisés sans frais !

Comment obtenir des Moneko ?

Je peux obtenir des Moneko de 2 façons :

→ Par les règlements des clients adhérents Moneko

→ En échangeant des euros en Moneko :

- Numérique : créditer son compte MONEKO par un virement de son compte bancaire directement sur le site moneko.org ou depuis l'application smartphone
- Coupons-billets : échanger ses euros (espèces ou chèque) contre des coupons MONEKO, auprès des comptoirs de change (commerçants du réseau listés dans l'annuaire) ou au siège de l'association.

Comment rendre la monnaie sur Moneko ?

En numérique les paiements se font au centime près, il n'y a donc pas de monnaie à rendre.

Avec les billets, lorsque l'on me règle en Moneko, je rends la monnaie en Moneko. Pour les centimes, comme il n'y a pas de centimes Moneko, je fais comme pour les chèques restaurant : je demande l'appoint en euros.

Exemple : si l'article vaut 8,80 €, mon client me donne 8 Moneko, 0,50 Moneko et 30 centimes d'euros pour faire l'appoint, ou il me donne 10 Moneko et je lui rends 1 Moneko et 20 centimes d'euros.

Comment payer à son tour en Moneko ?

Pour échanger en Moneko numérique, 2 possibilités :

- J'effectue un virement de mon compte vers celui d'un autre adhérent (par exemple un fournisseur professionnel du réseau). Il suffit de me connecter à mon compte en ligne sur internet ou via l'application, de renseigner le nom de la structure ou de l'adhérent à payer, indiquer le montant et valider l'opération.
- Je scanne avec mon smartphone le QR code unique de l'adhérent que je souhaite payer, j'entre le montant souhaité et valide l'opération.

La transaction est effectuée instantanément et je reçois un email de confirmation.

Je peux suivre mon relevé d'opération mensuellement en me rendant sur mon compte en ligne.

Faut-il une double caisse, une double comptabilité ?

Je n'ai pas besoin de prévoir une double caisse, et ma comptabilité se fait sans difficulté.

Moneko, numérique ou papier, est un simple moyen de paiement, comme un ticket restaurant, un chèque vacance, un chèque cadeau...

Il me suffit de programmer sur ma caisse enregistreuse un nouveau mode de paiement «Moneko», avec une touche spécifique : une touche pour les coupons Moneko ou alors une touche pour Moneko numérique. Si j'accepte les 2 formats, deux touches spécifiques pour différencier les deux modes de paiement, coupons et numérique.

J'utilise dans ma comptabilité un sous-compte de la classe 5 (Trésorerie) et je tiens un solde journalier en Moneko que je vérifie avec mes coupons-billets Moneko et avec l'historique de mes encaissements, disponible en permanence sur mon compte en ligne Moneko. Mes ventes sont toujours enregistrées en euros et reportées dans ma comptabilité en euros pour l'établissement de mes déclarations sociales et fiscales (TVA, BIC, IS, IR...). Je ne déclare donc que des euros !

Besoin d'aide ? Il existe des cabinets comptables dans le réseau MONEKO. Un guide comptable Moneko sera disponible prochainement.

Comment utiliser les Moneko que je reçois de mes clients ?

La monnaie locale a un effet vertueux sur le territoire lorsqu'elle circule. Je peux réutiliser mes Monekos au sein du réseau :

- En payant mes fournisseurs ou prestataires de services locaux (s'ils n'adhèrent pas encore à Moneko, vous pouvez les inviter à entrer dans le réseau !)
- En primes, salaires ou revenus d'activité : vos salariés ou vous-même pouvez être rémunérés pour partie en Moneko. Chaque destinataire doit être adhérent et volontaire. Effectuez en quelques clics un virement sur leur compte Moneko.

Comment faire pour rémunérer mes salarié.e.s qui le souhaitent en Moneko ?

La structure et la personne salariée doivent toutes deux être adhérentes à Moneko. La personne salariée fait la demande à son employeur ou l'employeur le propose à la personne salariée. Les deux parties signent alors une "Convention d'accord pour règlement de salaire en Moneko" (avenant de contrat), mentionnant le montant de la partie de salaire souhaitée en Moneko. Ce versement mensuel peut être réalisé en Moneko numérique ou en Moneko papier.

Puis-je avoir un compte particulier en parallèle à mon compte professionnel ?

Absolument ! Il faut simplement 2 adresses mails différentes chaque compte (1 compte= 1 adresse mail). Nous conseillons à tous les adhérents professionnels qui le peuvent d'avoir aussi un compte Moneko particulier, qu'il est possible d'alimenter avec une partie des revenus d'activité dégagés sur le compte professionnel (versement de revenu/salaire). Des adhérents le pratiquent déjà.

Puis-je reconvertir mes Moneko en euros si je n'arrive pas à les faire circuler ?

La circulation de la monnaie locale peut être facilitée par l'utilisation des Moneko numériques, un format qui permet d'échanger des sommes plus importantes.

Si toutefois vous ne parvenez pas à réutiliser vos Moneko, n'hésitez pas à nous contacter pour trouver ensemble des débouchés adaptés à votre activité.

Sur demande, il est possible de retourner les Moneko à l'association MLC44, qui vous les échange contre des euros. Pour cela écrire à comptabilité@moneko.org

Pour les Moneko coupons, vous pourrez les déposer dans le comptoir le plus proche ou au bureau du Solilab.

Cette reconversion est sans frais en 2020 par mesure de solidarité à nos professionnels dans le contexte sanitaire et économique actuel. A partir de 2021, vous vous engagez à reverser à travers l'association MLC44, 3% des Moneko reconvertis en Euros à une association du 44.

Je souhaite contacter l'association pour un coup de main ou une demande d'information

Nous sommes là pour vous !

Pour nous joindre : contact@moneko.org ou au 07 66 87 76 60

Pour nous rencontrer :

Association MLC44

Le Solilab - 8 rue Saint-Domingue - 44200 Nantes (sur l'île de Nantes)

- En chronobus : Ligne C5 arrêt "Hangar à Bananes" (Consulter les horaires)
- En bateau : Navibus N2 liaison entre "Bas Chantenay" et "Hangar à Bananes" Consulter les horaires
- A vélo : nombreux emplacements pour stationner son vélo dans le Solilab
- En voiture : nombreux parkings à proximité du Solilab, en bords de Loire.